

Cours de paléographie N°37

Réalisé par M. du Pouget,

**Archiviste, paléographe
Directeur des Archives départementales de l'Indre**

**Photographies :
Valérie Baud**

Accensement (location) d'une maison au centre de Châteauroux (1571, copie de 1614), document coté 1 J 1956.

Eugène Hubert, l'infatigable archiviste départemental (de 1895 à 1931), avait récolté de nombreux titres provenant de dossiers clients de notaires, parfois utilisés pour ses notes de topographie castelroussine (F 101 et articles suivants).

Très hétéroclite, ils sont en cours de classement dans la sous-série 1 J (pièces isolées, petits fonds). Ici, une reconnaissance d'un nouveau locataire (qui se substitue aux deux collocataires précédents).

C'est l'écriture typique des expéditions (ici par un clerc d'un notaire de Châteauroux non répertorié) : peu d'abréviations, une écriture large, sans ligatures, encore marquée par la fin du gothique et le XVI^e siècle. Éléments caractéristiques : groupe ER (l. 8 libéralement), E hypertrophié (f² l. 8 : Fleury) , S final (l. 13 : les leurs).

[illegible]

Transcription :

[f° 1 v°]

[1] au terme Saint Michel saint solz
[2] tournois de rente annuelle et perpetuelle
[3] et ung denier tournois de cens, lotz et ventes
[4] portans deubz chacun an audict terme
[5] sur ladicte maison, laquelle rente et
[6] cens ledict Billoteau confessant a promis
[7] et sera tenu doresnavant payer et continuer
[8] le payement ausdicts heritier dudict
[9] deffunct *maitre Pierre* d'Asnieres et aux leurs
[10] tant et sy longuement qu'il sera seigneur
[11] pocesseur et detempteur de ladicte maison
[12] et appartenace, alias¹ et a faulte
[13] dudict payement et continuation d'icelluy
[14] par chacun an audict terme, ledict
[15] confessant a voullu et consenty estre
[16] pour ce gage contrainct et executé en
[17] ses biens par la prinse, saisie
[18] vente et exploictation d'iceulx. Faict
[19] audict Chateauroux le dix huictiesme
[20] decembre l'an mil cinq cens soixante et
[21] unze, es presences de Jehan Delaval,
[22] tanneur et Martin Gonnin, cleric demourans
[23] a Chateauroux, tesmoingt ; ledict Delaval
[24] a déclaré ne sçavoir signer ; l'original et
[25] minutte des presentes est signée Billoteau,
[26] Gonnin et de Chollet, notaire.
[27] Collation et vidicé² du present contract a



¹ Alias : du latin *alias*, autrement.

² Vidicé : du latin *vidisse*, avoir vu, copie vidimée.

Ceste & ont adon original par moy Gilles
 Hincion notaire au marquisat de
 Condoult le dixseptiesme Jour d'april
 mil six cent quatrez Jours contat
 Et au es luy fevrie a moy regente par
 Gorneste femme Dagdelayne Alexandre
 veuve de Joffinet Ma foy Marie de
 regnans prindant Gorneste priere J. J. J.
 Mary de Gorneste femme Tholol
 Marie Jeditie & parha Duz Joffinet
 Ma foy Marie Javer Laguelle Jollatiz
 Adon fevrie on est l'original de la suite
 Ceste randa a l'ay Dagdelayne Alexandre
 veuve Duz Joffinet Ma foy Marie

Gorneste

Transcription : [f° 2]

[1] esté faict a son original par moy Gilles
[2] Riveriou, notaire au marquisat de
[3] Chateauroux le dix septiesme jour d'apvril
[4] mil six cens quatorze, icelluy contract
[5] estant en ung terrier a moy représenté par
[6] honneste femme Magdelayne Alexandre
[7] vefve de deffunct *maitre* François Macé, ce
[8] requerant prudant homme Pierre de Fleury,
[9] mary de honneste femme Rachel
[10] Macé, heritiere en partye dudict deffunct
[11] *maitre* François Macé, après laquelle collation
[12] a ledict terrier ou est l'original des presente
[13] esté randu a ladicte Magdelayne Alexandre,
[14] vefve dudict deffunct *maitre* François Macé
[15] [signé] G. RIVERIOU

Contrat portant nouvelle Reconnoissance
faite par Jacques Philoteau au profit
des Habitans de Dessus Ma prière
d'assigner de Cinq Sols de Rent Foncière
à ung denier de cens deus sur la
Maison d'ug Philoteau seize au Carroub
à BLOIS d'icy Ville

Le 10 Décembre 1607 Mil Cing alus six ans et d'uge

Transcription : [f° 2 v]

[f° 2 v] XVIIIe decembre l'an mil cinq cens soixan te et unze.

[2] Contract portant nouvelle recongnissance

[3] faicte par Jacques Billoteau au profict

[4] des heritiers de deffunct *maître* Pierre

[5] d'Asnieres de cinq solz de rente fonciere

[6] et ung denier de cens deubz sur la

[7] maison dudict Billoteau scize au carrouer

[8] a bled de ceste ville.